



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale de la Manche

## ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

**NOUS, Claude HALBECQ,**  
**Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39,

VU, le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6,

VU, l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie C le 13 juin 2019,

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Madame Mireille ADAM, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Pascal BIREE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Jacqueline BOSCHE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER,
- Monsieur Patrick BOSCHE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au SI DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE HAUTEVILLE - MONTMARTIN - ANNOVILLE - LINGREVILLE,
- Monsieur Pascal BOSQUET, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE PICAUVILLE,
- Monsieur Cédric BUISSON, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Pascal CHOLOT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Marie DECARITE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Monsieur Pascal DOUBLET, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Madame Patricia DUFOUR, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Ludovic DUMONCEL, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER,
- Madame Monique GAZENGEL, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur Denis GUILBERT, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER,

- Monsieur Daniel GUILLOU, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Emmanuel HEUSLIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Madame Nathalie LASSERRE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Maria LE BEL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur David LE ROUX, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE TORIGNY-LES-VILLES,
- Madame Lydie LEFAIX, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Dominique LEMAGNEN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Joël LEPETIT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Jean-Michel LEROY, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Joachim LEVALLOIS, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Jean-Claude MISERAY, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur Pierrick NEEL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Madame Fabienne NOSTER, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Philippe QUENAULT, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'ETIENVILLE,
- Monsieur Régis SEVEGRAND, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50).

**ARTICLE 2 :** Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, avec condition d'examen professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en application des dispositions de l'article 6,2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :

- Monsieur Guillaume LEBAILLIF, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE D'AVRANCHES.

**ARTICLE 3 :** La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2021.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le 31 mai 2021.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le 31 mai 2022.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur du Centre de Gestion sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Manche,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg,

- Monsieur le Sous-Préfet de Coutances,
- Monsieur le Maire de la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE D'ETIENVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PICAUVILLE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER,
- Madame le Maire de la VILLE DE TORIGNY-LES-VILLES,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur le Président du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur le Président du SI DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE HAUTEVILLE - MONTMARTIN - ANNOVILLE – LINGREVILLE,
- Monsieur le Président du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : 20 JUN 2019

Fait à Saint-Lô, le 20 juin 2019

Le Président,

Claude HALBECO

